



23 avril 2021

## Administration cantonale

### Renforcement et optimisation du télétravail

**Comme dans de nombreuses entreprises, le télétravail est l'instrument de la politique du personnel le plus important déployé et élargi au sein de l'Administration cantonale durant la pandémie de coronavirus. Les résultats de sondages effectués en interne montrent que l'Etat du Valais a réalisé de bonnes expériences avec ce modèle de travail alternatif. Cependant, son potentiel de développement est encore important. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat a décidé de renforcer et d'optimiser, dans la durée et de manière significative, le télétravail dans l'optique d'un modèle de travail hybride.**

Avec la pandémie de coronavirus, les formes de travail digitales et flexibles ont connu une forte impulsion. Une évolution importante à laquelle l'administration cantonale valaisanne a également fait face ces derniers mois.

Dès 2007, l'Etat du Valais avait été l'un des premiers cantons suisses à introduire officiellement le télétravail, sous une forme standardisée. La crise sanitaire a cependant permis d'acquérir une expérience plus conséquente en la matière avec, dans un délai très court, l'expansion du télétravail à presque la moitié du personnel de l'administration cantonale.

Suite à deux évaluations internes, il a été constaté que les services fonctionnent efficacement avec une partie des prestations accomplies hors du bureau. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat entend continuer d'encourager, sur la durée, cette forme de travail flexible et mobile qui comporte divers avantages non seulement pour l'Etat du Valais en tant qu'employeur, mais aussi pour ses collaboratrices et collaborateurs. Il a ainsi développé une stratégie, adopté des directives et élargi l'offre de formation interne par des cours spécifiques destinés aux cadres et aux collaborateurs de l'administration cantonale.

Grâce au développement du télétravail, l'Etat du Valais vise à atteindre une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, ce qui entraîne une augmentation de la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs ainsi que du bien-être lié à la santé et, en fin de compte, une augmentation de la productivité et de l'efficacité. La poursuite de cette tendance vers un monde du travail mobile permettra également de garantir des prestations fournies indépendamment du lieu et du moment. Ceci pourra contribuer à la poursuite de la digitalisation au sein de l'administration cantonale valaisanne, via notamment le développement de guichets numériques. Par ailleurs, le développement du télétravail améliorera la culture d'entreprise et permettra la réduction des coûts liés aux locaux - principalement en raison du potentiel d'économies d'espace de bureaux.

Enfin, il convient de noter qu'en encourageant les formes de travail mobiles, l'Etat du Valais contribue à une utilisation plus équilibrée des transports publics et à une réduction du volume du trafic routier limitant ainsi l'impact environnemental associé aux trajets en voiture. En développant le télétravail, l'Etat du Valais prend ainsi



davantage en compte non seulement les aspects de politique d'entreprise et de personnel, mais aussi les préoccupations sociopolitiques.

**Personnes de contact:**

**Roberto Schmidt**, chef du Département des finances et de l'énergie, 027 606 23 05

**Gilbert Briand**, chef du Service des ressources humaines, 027 606 27 55